UNSa Services Judiciaires

VOTER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ? A QUOI CA SERT ?

La charge et le rythme de travail dans les tribunaux sont tels que les enjeux des élections professionnelles sont souvent délaissés et méconnus et que la question de prendre le temps de voter se pose pour de nombreux collègues.

En quoi cela me concerne ? Est-ce que c'est utile ? A quoi ça sert ? A qui cela profite ?

L'UNSa SJ VOUS REPOND.

DÉFENDRE CEUX QUI FONT TENIR LA JUSTICE



ÉLECTIONS **PROFESSIONNELLES** DU **3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

Ne pas jeter sur la voie publique.

POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Voter, c'est donner du poids à vos représentants !

Plus le taux de participation est élevé, plus les organisations syndicales élues sont légitimes et fortes pour défendre vos revendications auprès de l'administration et du ministère. Avec seulement 45 % de participation dans les services judiciaires, contre 80 % dans l'administration pénitentiaire et 70 % dans la magistrature, nous devons nous mobiliser davantage. Chaque voix compte pour renforcer notre pouvoir collectif !

Voter, c'est choisir qui vous défend !

Les élections professionnelles déterminent qui vous représentera pendant les quatre prochaines années. Défense de vos droits, rémunération, évolution de carrière, conditions de travail, accompagnement individuel : les choix de vos représentants ont des conséquences concrètes sur votre quotidien. Ne laissez pas les autres décider à votre place. Choisissez celles et ceux qui portent réellement vos revendications et défendent vos intérêts !

Voter, c'est envoyer un message fort à l'administration !

Les mobilisations de juillet 2023 ont démontré que l'action collective pouvait faire bouger les lignes et ouvrir des négociations. Aujourd'hui encore, face au manque de moyens, à la dégradation des conditions de travail et au manque de reconnaissance, une participation massive aux élections professionnelles serait un signal fort. Passer de 45 % à 80 % de participation, c'est montrer à notre administration que les agents des services judiciaires sont déterminés à se faire entendre et respecter.

Voter, c'est aussi ne pas rester seul face aux difficultés !

Vos représentants syndicaux sont des collègues qui s'engagent au quotidien pour défendre vos droits et vous accompagner. Formés aux questions statutaires, aux carrières, aux recours et à l'action sociale, ils constituent un soutien essentiel face à une administration dont les décisions peuvent parfois vous mettre en difficulté. Voter, c'est aussi préserver cette capacité d'information, de conseil et de défense individuelle et collective.

VOTRE VOIX COMPTE. FAITES-LA ENTENDRE !

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, MOBILISEZ-VOUS ET VOTEZ UNSA SERVICES JUDICIAIRES !

Retrouvez plus d'informations sur les enjeux des élections professionnelles et l'importance de votre vote

Pour en savoir plus sur nous, rendez vous sur www.unsasj.fr